



L'année en revue 2013



**PARTENARIAT
AFRIQUE CANADA**



PARTENARIAT AFRIQUE CANADA

RECHERCHE • DIALOGUE SUR LES POLITIQUES • ACTION

Partenariat Afrique Canada favorise un développement humain inclusif et durable en Afrique par le biais de la recherche, du plaidoyer et de la mise en œuvre d'initiatives à l'échelle locale et internationale dans des domaines tels que :

- Des lignes directrices, des normes et des codes de pratique pour le secteur privé
- La certification et la traçabilité des minéraux susceptibles d'alimenter des conflits
- La transparence et la reddition de comptes dans le secteur minier
- L'exploitation minière artisanale et à petite échelle
- Le genre et l'exploitation minière artisanale
- L'engagement de la société civile dans la gouvernance des ressources naturelles
- La sécurité et les droits de la personne dans le secteur minier

PARTENARIATS

Le travail de PAC au cours de l'année 2013 a bénéficié d'une collaboration avec des organisations telles que :

CENADEP • Artisanal Gold Council • COSOC-GL • IPIS
CIRGL • Processus de Kimberley • Conseil mondial du diamant
Global Witness • Responsible Jewellery Council • OCDE
Initiative Diamant et Développement
Coalition de la Société Civile du PK
SARW • Revenue Watch Institute/NRGI • PCQVP International
Resource Revenue Transparency Working Group
Institut d'études africaines de l'Université Carleton
RIO/ECC • Université Catholique de Bukavu
ARED • Université de Kisangani



Map No. 4045 Rev. 7 UNITED NATIONS - November 2011
Department of Field Support - Cartographic Section

Réalisations et défis de PAC

L'année 2013, sur laquelle porte ce rapport annuel, a connu de nombreux succès que nous sommes fiers de partager avec nos partenaires et bailleurs de fonds. Les réalisations de l'année, petites et grandes, sont trop nombreuses pour être énumérées ici, mais nous nous en voudrions de ne pas souligner l'excellent travail du personnel de PAC, de même que son énergie et son dévouement sans faille tout au long de l'année.

PAC a pour mission de favoriser un développement humain durable et inclusif en Afrique par le biais de la recherche, du plaidoyer et de la mise en œuvre d'initiatives à l'échelle locale et internationale. Notre travail prend de multiples formes, et nous espérons que vous trouverez instructif, utile et, qui plus est, inspirant ce compte rendu de nos activités.

Avec plus de 15 années d'engagement dans la région des Grands Lacs de l'Afrique et sa profonde connaissance acquise grâce à son travail novateur sur les diamants de conflit, PAC demeure un chef de file tout en continuant à innover par sa contribution au mécanisme de certification des minéraux de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Des travaux plus récents, menés dans la province Orientale de la RDC et axés sur l'or artisanal, visent à faire en sorte que les mineurs de ce secteur puissent accroître leur productivité grâce à des méthodes de prospection plus fiables et prendre place dans les chaînes d'approvisionnement légitimes, réduisant ainsi les risques de financement de conflits et la contrebande transfrontalière d'or.

L'association de longue date de PAC avec le Processus de Kimberley s'est poursuivie en 2013. Parmi ses nombreuses contributions, PAC a réalisé une étude présentant des recommandations pour renforcer le mécanisme d'examen par les pairs. Pour appuyer

l'importante contribution de la société civile au Processus de Kimberley, PAC a aussi produit un guide d'information pour les ONG.

Une des réalisations notoires de l'année a été l'annonce du gouvernement du Canada affirmant qu'il appliquerait des exigences de divulgation obligatoire aux sociétés extractives canadiennes exerçant leurs activités au Canada et à l'étranger. Cette nouvelle s'inscrivait dans une série d'annonces similaires en Europe et aux États-Unis. Publiez ce que vous payez—Canada, une organisation hébergée par PAC, a joué un rôle clé en instaurant un dialogue avec l'industrie canadienne sur ce type de mesures de divulgation, au cours de la période précédant l'annonce du gouvernement.

Nous sommes fiers des réalisations de 2013, mais nous ne pouvons faire fi des défis qui nous attendent. Il faudra en faire bien davantage pour s'assurer que l'extraction et le commerce des minéraux cessent d'alimenter les conflits et permettent les progrès sociaux et économiques dont l'Afrique a besoin et mérite. Cela ne pourra s'accomplir sans ressources, tant humaines que financières. Nous espérons qu'en faisant connaître la portée et les répercussions des activités de PAC, nous pourrions susciter les appuis solides nécessaires pour continuer notre travail.



Susan Côté-Freeman, *présidente*

Bernard Taylor, *directeur général*

Progrès de la certification des exportations de minéraux dans la région des Grands Lacs

Les premiers certificats d'exportation de minéraux de la CIRGL ont été délivrés par le Rwanda et la RDC.

L'exploitation violente des ressources naturelles est un problème persistant dans la région des Grands Lacs de l'Afrique. La République démocratique du Congo et les pays qui l'entourent ont connu des conflits d'envergure motivés par l'extraction des ressources, qu'il s'agisse du caoutchouc, durant la période coloniale, ou de l'étain, du tungstène, du tantale et de l'or aujourd'hui. Pour bien des gens, cette violence pourrait sembler bien éloignée de la vie quotidienne – une chose qu'on ne voit que brièvement aux nouvelles du soir – mais en fait, elle pourrait être aussi proche que les poches de votre veste. Le fonctionnement des téléphones intelligents, des caméras, des ordinateurs et de multiples autres appareils de haute technologie dépend de minéraux extraits dans la région des Grands Lacs. En 2010, PAC, fort de son expérience acquise dans la lutte contre les diamants de conflit, a proposé aux États de la région des Grands Lacs un mécanisme de certification régional pour les minéraux de conflit, qui a rapidement été adopté.

PAC continue aujourd'hui à collaborer avec les gouvernements de la CIRGL pour les aider à mettre en application ce mécanisme de certification. PAC a fourni son soutien technique plus particulièrement au Rwanda et à la RDC. Il s'est agi entre autres d'une assistance technique directe aux points focaux de la certification, ainsi que de séances de formation portant sur les procédures d'exportation des minéraux certifiés offertes aux autorités gouvernementales des deux pays. Les premiers certificats ont maintenant été émis, mais le défi, surtout en RDC, sera de déployer complètement la certification dans les nombreux sites miniers beaucoup plus petits dans toute la partie est du pays. Ailleurs, le Burundi a intégré les procédures de certification des minéraux de la CIRGL à son cadre juridique national, mais il lui reste à acquérir les capacités nécessaires pour les mettre en œuvre. Dans l'Ouganda voisin, aucune décision n'a encore été prise au sujet de la certification des minéraux.



Mise en œuvre du Mécanisme régional de certification de la CIRGL

Le Mécanisme régional de certification (MRC) de la CIRGL est une norme régionale obligatoire relative à la certification de quatre minéraux désignés (étain, tantale, tungstène et or) provenant de tout État membre de la CIRGL. Le MRC est en complète conformité avec le *Guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque* de l'OCDE, qui est la norme reconnue à l'échelle internationale relativement au devoir de diligence. Le MRC permet aux utilisateurs finaux de s'approvisionner de façon responsable en minéraux désignés de la région des Grands Lacs, en conformité avec les exigences internationales. Seuls les envois de minéraux dont on pourra démontrer que l'origine, le transport et le traitement sont « libres de conflit » obtiendront un certificat de la CIRGL. La CIRGL a fixé trois conditions que les États membres doivent respecter pour être conformes aux exigences de la certification :

- Les envois de minéraux doivent provenir de sites miniers validés, qui ont été inspectés conformément à des procédures et à des normes bien définies;
- Les envois de minéraux sont traçables, par l'entremise de leur documentation, le long de la chaîne de possession;
- Les envois de minéraux sont accompagnés d'un certificat de la CIRGL et leur exportation est autorisée.



Le CIRGL est une organisation intergouvernementale qui réunit douze pays de la région des Grands Lacs : l'Angola, le Burundi, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud, la Tanzanie et la Zambie.

En adoptant la Déclaration de Dar Es Salaam sur la Paix, la Sécurité et le Développement dans la région des Grands Lacs de 2004, les pays se sont engagés à transformer la région des Grands Lacs en un espace de paix et de sécurité durables pour les pays et les populations, de stabilité politique et sociale, et de croissance et de développement partagés. Le *Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement* de la CIRGL conclu à Nairobi en 2006 comprend une variété de protocoles, dont celui qui porte sur la prévention de l'exploitation illégale des ressources naturelles. PAC a participé à la rédaction de ce protocole et par la suite a élaboré pour la CIRGL le Mécanisme régional de certification de quatre minéraux susceptibles de susciter des conflits : l'étain, le tungstène, le tantale et l'or.

Engagement de la société civile

PAC collabore étroitement avec la COSOC-GL, une coalition indépendante de la société civile qui œuvre dans le domaine des ressources naturelles et qui est constituée d'organisations des provinces du Kivu (en RDC), du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda. Les membres de la coalition s'emploient à promouvoir le Pacte de la CIRGL et à réclamer de leurs propres gouvernements qu'ils respectent leurs engagements, particulièrement en ce qui concerne le suivi et la certification des minéraux susceptibles de susciter des conflits. Le CENADEP coordonne la coalition. PAC a soutenu la COSOC-GL de plusieurs façons, notamment en fournissant de la formation technique aux membres de la COSOC-GL et à d'autres organisations de la société civile sur les exigences de la CIRGL en matière de conformité pour la certification des minéraux.

La COSOC-GL est désormais reconnue à l'échelle régionale et internationale, et ses membres participent de plus en plus à des réunions portant sur la mise en œuvre du *Guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque* de l'OCDE et des suppléments connexes. Des membres de la COSOC-GL siègent au Comité d'audit de la CIRGL et sont membres de missions d'inspection des sites.

L'or artisanal traçable et « libre de conflit »

Actuellement, on considère l'or comme le « minéral de conflit » le plus persistant, compte tenu du fait que plus de la moitié des 800 mines d'or artisanales qu'on estime être en activité dans l'est de la RDC se trouvent sous le contrôle illégal de rebelles ou de forces armées. Presque toute la production de ces mines – 98 % selon les Nations Unies – sort du pays en contrebande, ce qui représente d'énormes pertes fiscales pour le gouvernement congolais. Les efforts visant à intégrer le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) de l'or aux mécanismes d'approvisionnement responsable sont donc critiques pour empêcher une marginalisation encore plus prononcée des mineurs de l'EMAPE, de même qu'un accroissement des risques de financement de conflits et de contrebande illégale.

En collaboration avec le CENADEP, PAC a amorcé un projet pilote dans la province Orientale, qui cherche à créer une chaîne d'approvisionnement entièrement traçable de minéraux libres de conflit pour l'or artisanal, de la mine à l'affineur. Avec le soutien de la DDI, on a pu mettre en place un système de base de suivi sur papier, impliquant 250 mineurs d'or artisans. Ces derniers ont accepté de vendre leur or par l'entremise de chaînes de ventes licites déterminées; ils ont aussi accepté que leur production et leurs ventes fassent l'objet d'un suivi, en échange d'un accès à de l'assistance technique. Le soutien technique fourni par l'Artisanal Gold Council a permis d'accroître leur rendement d'environ 25 à 30 %.

Les données du projet permettent de croire en une loyauté très forte des mineurs à l'égard de la traçabilité lorsque l'augmentation des coûts, entraînée par le fait de vendre en suivant les voies légales, est compensée par un rendement accru. On a aussi retenu plusieurs leçons importantes au cours du projet, par exemple qu'il faut déterminer d'autres types d'interventions plus importantes à mettre en place dans la chaîne des ventes là où se trouvent les petits et les grands négociants, qui sont les plus sensibles à la variation des prix. Par contre, la contestation relative aux revendications foncières freine la multiplication de

ce type projets. Il est urgent de s'attaquer aux grandes questions que sont les revendications foncières et aux moteurs les plus influents de la contrebande, tels que la taxation. PAC est en voie d'établir un deuxième site pilote dans la province Orientale et d'étendre ses travaux à de nouveaux sites dans trois autres provinces de l'est de la RDC (le Sud-Kivu, le Maniema et le Nord-Kivu).



Kevin Telmer (Artisanal Gold Council) et André Muamba (technicien de terrain de PAC) montre une rampe de lavage améliorée à des mineurs artisans, province Orientale, RDC. Crédit: PAC/Shawn Blore



Véronique Minyego, chercheuse du RIO-ECC, lors d'une entrevue avec des femmes au sujet de leur travail dans le secteur minier artisanal, Sud-Kivu, RDC. Crédit: RIO-ECC.

Le genre et les ressources naturelles : Égalité et sécurité

En février 2013, PAC et l'Institut d'études africaines de l'Université Carleton, en collaboration avec la CIRGL, ont organisé un atelier à Bujumbura, au Burundi, sur les dimensions économiques de la violence sexuelle et des conflits en Afrique. L'atelier visait la mise en commun d'expériences entre militants et chercheurs en Afrique, et entre l'Afrique et le Canada. Dans le cadre de cet atelier, on a porté une attention particulière au commerce illicite des minéraux, ce qui est en lien direct avec les travaux de PAC.

Plus tard en 2013, PAC a entrepris un projet de recherche dans l'est de la RDC, en collaboration avec RIO/ECC, l'ARED et des chercheurs des universités de Bukavu et de Kisangani, dans le but de tracer le portrait des expériences sexospécifiques de l'extraction, de la production et du transport des minéraux extraits de façon artisanale, du site minier au point d'exportation. La recherche visait à comprendre la nature de la participation des femmes et des filles au secteur informel des minéraux tout au long de la chaîne de possession, et à déterminer comment elles sont susceptibles ou bien d'en tirer avantage ou encore de subir une marginalisation plus poussée dans ce secteur selon qu'il soit informel ou qu'on y introduise de nouvelles réglementations et normes, de nouveaux systèmes de suivi des chaînes de possession et la certification, le cas échéant. La recherche comprenait bien entendu un volet axé sur la violence sexuelle afin de déterminer ou d'étudier les liens directs et indirects avec le secteur. PAC publiera en 2014 un rapport fondé sur la recherche.

Le Canada s'engage à l'égard de la divulgation obligatoire des paiements

PCQVP–Canada est la coalition nationale du réseau mondial de PCQVP, qui réunit plus de 800 organisations de la société civile de partout dans le monde pour demander d'une même voix un secteur de l'extraction plus ouvert et responsable. PCQVP–Canada est hébergée par Partenariat Afrique Canada.

En juin 2013, le gouvernement du Canada annonçait qu'il imposerait des exigences de divulgation obligatoire aux sociétés extractives canadiennes exerçant leurs activités tant au Canada qu'à l'étranger. Cette importante nouvelle arrivait au moment où d'autres juridictions, comme l'Union européenne et les États-Unis, allaient de l'avant en adoptant des exigences semblables. La nouvelle faisait aussi suite à de nombreux mois de dialogue au Canada concernant le besoin de prendre de telles mesures, dialogue dans lequel PCQVP-Canada a joué un rôle de premier plan.

En septembre 2012, PCQVP–Canada avait créé le Groupe de travail sur la transparence dans les industries extractives, en collaboration avec l'Association minière du Canada (AMC), l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) et le Natural Resource Governance Institute. Le groupe de travail a produit des recommandations en vue de l'élaboration par le gouvernement d'un cadre pour la divulgation obligatoire des paiements. Ces recommandations ont influé sur la décision du gouvernement du Canada; PCQVP–Canada surveille activement les progrès du gouvernement afin de s'assurer qu'il respecte son engagement à élaborer des normes rigoureuses dans un délai raisonnable.

La mise en œuvre de ces recommandations par le Canada fournira aux citoyens partout dans le monde de précieux renseignements sur les paiements faits par les sociétés aux gouvernements des pays producteurs de minéraux. La transparence accrue permettra aussi aux citoyens et aux médias d'obliger leurs gouvernements à rendre compte des revenus générés par les activités minières et aidera à faire en sorte que ces revenus contribuent au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

On trouvera les recommandations du Groupe de travail sur la transparence dans les industries extractives à www.pwyp.ca.

PCQVP–Canada et le renforcement des capacités

PCQVP–Canada a tenu des ateliers sur le renforcement des capacités en Tanzanie, au Zimbabwe et au Cameroun. Les ateliers visaient à offrir aux participants - des représentants d'organisations de la société civile et des journalistes - les outils nécessaires pour leur permettre d'avoir accès à l'information divulguée par les sociétés extractives et à s'en servir. Faisant fond sur les connaissances qu'a PCQVP–Canada de la divulgation par les sociétés extractives et sur des exemples concrets de ce type de divulgation, les participants ont acquis de nouveaux outils qui les aideront non seulement à trouver l'information, mais aussi à en faire bon usage. Ces ateliers ont donné lieu à des commentaires extraordinairement positifs.



Gilbert Makore (ZELA) prend la parole lors d'un atelier de PCQVP à Harare, Zimbabwe. Crédit: PAC/Kady Seguin

Les réformes du processus de Kimberley avancent petit à petit



En décembre 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Résolution (A/RES/55/56) sur la nécessité de briser les liens entre le commerce des diamants bruts et les conflits armés. Plus tôt, en mai 2000, le gouvernement de l'Afrique du Sud convoquait une réunion à Kimberley pour discuter de la question des « diamants de conflit ». C'est ce qui a mené à une série de rencontres qu'on a nommée le « Processus de Kimberley » (PK). À la suite de 30 mois de négociations, le PK s'est entendu pour mettre en œuvre un mécanisme de réglementation : un système international de certification pour les diamants bruts appelé le Système de certification du Processus de Kimberley (SCPK). Ce système est entré en vigueur le 1er janvier 2003. PAC a participé à la première réunion à Kimberley et à toutes les réunions qui ont suivi.

Le SCPK est un mécanisme de certification de l'origine, qui requiert de ses membres (« participants ») qu'ils certifient les expéditions de diamants bruts qui quittent leurs frontières en tant que diamants « libres de conflit ». Les participants au PK ne peuvent faire le commerce de diamants bruts qu'avec d'autres participants du PK. Le PK réunit 54 participants, qui représentent 81 pays, l'Union européenne et ses États membres ne comptant que pour un seul participant. Le PK comprend aussi des observateurs : le Conseil mondial du diamant (WDC), la Coalition de la société civile du PK, l'Initiative diamant et développement (DDI) et l'Association de pays africains producteurs de diamants (ADPA). PAC est membre de la Coalition de la société civile du PK.

PAC ainsi que d'autres participants au PK affirment depuis longtemps que la violence dans le secteur du diamant – qu'elle soit commise par des groupes rebelles ou des forces armées gouvernementales – est du pareil au même et que les diamants produits dans de telles conditions sont des « diamants de conflit ». Cependant, malgré de longs débats au sein du processus de Kimberley (PK), la proposition d'une nouvelle définition des « diamants de conflit » qui refléterait mieux les nouvelles formes de violence dans le secteur du diamant a été rejetée par manque de consensus. La définition actuelle, très minimaliste, explique en partie pourquoi le PK a pris du temps à réagir à la situation en République centrafricaine, où des forces rebelles ont gagné du terrain grâce au commerce de diamants illicites pour finalement prendre le pouvoir en 2013. Le PK a ensuite décidé de suspendre la RCA, mais la geste était trop peu et beaucoup trop tard. L'enchaînement de la violence devenait hors contrôle et la RCA s'est vite retrouvée dans un conflit inter-ethniques et inter-religieux. Présentement, les diamants de conflit de la RCA se fraient tranquillement un chemin vers les marchés internationaux, jusqu'à sur les doigts des gens.

À un autre niveau, il y a eu des progrès sur les questions administratives telles que la création d'un bureau du PK, nommé le Mécanisme de soutien administratif (MSA). Le Conseil mondial du diamant a offert de gérer ce mécanisme par le biais des centres de commerce de diamants en Belgique, en Inde, en Israël et au Ghana, et cette proposition a été approuvée par les participants du PK. Cependant, PAC et la Coalition de la société civile ont affirmé que le PK devrait avoir un secrétariat fort, qui fournit une coordination professionnelle et un appui à ses membres. Le MSA n'a pas ce mandat et, s'agissant d'une industrie qui a produit des diamants bruts d'une valeur de 14 \$ milliards en 2013, il est tout simplement étonnant que le PK refuse de d'envisager se donner un tel service.

Face au manque de progrès en ce qui concerne les réformes du PK, PAC a demandé à des gouvernements et à l'industrie du diamant de se pencher sur d'autres initiatives qui pourraient apporter une meilleure gouvernance dans le secteur du diamant. À cette fin PAC a continué à collaborer avec le Standards Committee du Responsible Jewellery Council, tout en soulignant l'importance d'établir de nouvelles normes de gouvernance pour les gouvernements et l'industrie. PAC a également participé à des réunions à OCDE où l'on a étudié la possibilité de créer un guide de diligence raisonnable pour des pierres précieuses (y compris les diamants) semblable à celui déjà créé pour l'or et d'autres minéraux de conflit. Il nous semble évident qu'avec le temps, les exigences éthiques feront en sorte que les diamants et le PK s'ajustent pour se mettre au niveau des autres initiatives d'approvisionnement responsable pour les minéraux de conflit.



Alan Martin (PAC) lors de son discours devant la réunion plénière du processus de Kimberley à Johannesburg en Afrique du Sud. Crédit : Processus de Kimberley/Afrique du Sud

Une approche régionale à l'égard de la contrebande et de la conformité au PK

Au sein même et à l'extérieur du PK, on discute depuis bon nombre d'années de l'idée d'adopter une approche régionale pour s'attaquer aux problèmes de la contrebande et de la conformité nationale aux règlements du PK dans la région du fleuve Mano, en Afrique de l'Ouest. On l'a mentionné et recommandé dans toute une gamme de documents allant des rapports du Groupe d'experts des Nations Unies (sur le Liberia) et des visites d'examen du PK aux ateliers techniques sur des défis partagés tels que les stratégies de lutte contre la contrebande. Les pays producteurs de l'Afrique de l'Ouest ont demandé à maintes reprises de l'assistance technique et financière pour les aider à renforcer leurs contrôles internes. Finalement, en 2013, un groupe de membres du PK, dont PAC, a entrepris de mener des consultations en Afrique de l'Ouest afin de déterminer comment pourrait fonctionner une approche régionale de ce type.

Les principaux motifs de cette initiative sont de permettre aux pays participants – la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone – d'améliorer leurs contrôles internes, de réduire la contrebande et d'obtenir un meilleur rendement économique du secteur du diamant. Des consultations préliminaires sur une approche régionale ont suscité des appuis politiques aux plus hauts niveaux dans chacun de ces pays. Les groupes de la société civile ont aussi appuyé l'initiative et ont déjà commencé à resserrer leurs liens, notamment en créant la *Mano River Union Civil Society Natural Resource Rights and Governance Platform*. L'approche régionale a reçu un appui sans réserve du PK.

Les solides appuis politiques dont jouit cette initiative sont prometteurs et pourraient constituer une nouvelle perspective pour le PK au moment où les gouvernements concernés cherchent à harmoniser leurs politiques et à coopérer afin de régler des difficultés communes, telles que la contrebande et la sous-évaluation de leurs diamants. Dans les années qui viennent, PAC continuera de jouer un rôle de premier plan relativement à l'approche régionale.

Renforcer le processus d'examen par les pairs du PK

Le PK a un système de suivi dans le cadre de l'examen par les pairs, qui comprend un système de visites d'examen dans des pays donnés par des membres du PK provenant d'autres pays, en compagnie de représentants de l'industrie du diamant et de la société civile. Les visites d'examen évaluent la conformité d'un participant du PK aux exigences minimales du PK et font des recommandations sur les moyens d'accroître la conformité. À tout moment, on peut aussi envoyer des missions spéciales d'examen là où il y a des « indications crédibles de non-conformité significative » dans un pays donné.

En 2013, PAC a effectué une étude du système d'examen par les pairs du PK afin de contribuer à l'examen du processus par le PK. L'étude avait pour but principal d'étudier comment on pourrait renforcer les visites et les missions d'examen en déterminant les meilleures pratiques et les leçons retenues. Le rapport, *Une étude du système d'examen par les pairs du Processus de Kimberley*, qui contient un certain nombre de recommandations, a été présenté à la plénière du PK à Johannesburg. PAC et la Coalition de la société civile continueront de surveiller le processus d'examen par les pairs et d'y participer.

Coalition de la société civile du PK

La Coalition de la société civile du PK a un statut d'observateur au sein du PK, tout comme l'industrie du diamant. La coalition est formée de membres provenant de sept pays de l'Afrique – la Guinée, la Sierra Leone, le Liberia, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, la RDC et le Zimbabwe – et du Canada. Les membres de la coalition interviennent dans leurs propres pays; ils aident à accroître la sensibilisation au PK et à en surveiller la conformité. Ils collaborent particulièrement étroitement avec les collectivités minières artisanales en réalisant des activités de recherche et de formation.

En 2013, PAC publiait *Un guide du Processus de Kimberley*, au nom de la Coalition de la société civile. Le guide vise à

faire connaître le Processus de Kimberley à la société civile et à d'autres intervenants intéressés. Il donne un aperçu de l'histoire, des activités et de la structure du PK, de même que des parties impliquées. Il présente aussi les points de vue de la société civile sur les lacunes du PK et sur les améliorations à apporter. Finalement, on y trouve un glossaire des termes utilisés et une bibliographie des ressources à consulter pour obtenir des renseignements complémentaires. On trouvera le guide à www.pacweb.org.



Opérations financières

Revenus et dépenses pour l'exercice se terminant

le 31 mars 2014

le 31 mars 2013

Revenus

Centre de recherches pour le développement international (Canada)	22,316	2,544
Affaires étrangères et Commerce international Canada	-	743,194
Union européenne	329,514	60,737
Irish Aid	265,196	142,989
Commerce extérieur et Coopération au Développement (Belgique)	67,183	130,733
Federal Institute for Geosciences and Natural Resources – BGR (Allemagne)	27,018	-
AusAid (Australie)	6,294	-
Département fédéral des affaires étrangères (Suisse)	5,880	20,436
USAID/Tetra Tech ARD	-	31,651
German Agency for International Cooperation (GIZ)	-	17,971
Public-Private Alliance (PPA)/Resolve (É.-U.)	241,218	113,017
Humanity United (É.-U.)	301,425	5,844
Natural Resource Governance Institute (Revenue Watch Institute)(É.-U.)	53,749	70,274
Cordaid (Pays Bas)	-	707
Autres contributions	34,226	17,617
Intérêt	5,773	4,349
	<u>1,359,792</u>	<u>1,362,063</u>

Dépenses

Diamants de guerre	497,446	361,894
Minéraux de conflit	732,263	884,840
Transparence et imputabilité	141,632	117,649
Sécurité et droits de la personne	7,082	3,372
	<u>1,378,423</u>	<u>1,367,755</u>

(Insuffisance) Excédent des revenus par rapport aux dépenses (18,631) (5,692)

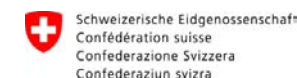
La version intégrale du rapport des vérificateurs van Berkum Professional Corporation est disponible chez Partenariat Afrique Canada.

Nous remercions nos donateurs !

PAC reçoit du financement d'un large éventail de gouvernements, d'institutions et d'organisations non-gouvernementales d'à travers le monde. Nous sommes très reconnaissants de cet appui et de cette confiance de la part de nos donateurs. Nous ne pourrions entreprendre nos activités sans ce soutien et nous reconnaissons que nos réussites sont aussi celles de ceux qui nous appuient.



Public-Private Alliance for
Responsible Minerals Trade (PPA)



Conseil d'administration

Hon. Flora MacDonald (Canada), Présidente d'honneur

Susan Côté-Freeman (Canada), Présidente
Baudouin Hamuli Kabarhuza (RD Congo), Vice-Président
Alex Neve (Canada), Secrétaire-Trésorier
David Kalete (Ouganda)
Mario Malouin (Canada)
Charles Mutasa (Zimbabwe)
Mirabelle Rodrigues (Canada)
Mary Rusimbi (Tanzanie)
Marie-Angélique Savané (Sénégal)
Rebecca Tiessen (Canada)

Personnel de PAC et équipe de recherche

Personnel

Bernard Taylor, Directeur général
Josée Létourneau, Directrice Finances et Administration
Joanne Lebert, Directrice – Programme des Grands Lacs
Alan Martin, Directeur de recherche – Ressources naturelles
Kady Seguin, Analyste des politiques
Claire Woodside, Directrice – Publiez Ce Que Vous Payez-Canada

Chercheurs et contractuels

Shawn Blore, Ajay Garg
Adam Hewson, Anaïs Tobalagba
Victor Kangela Kingombe, Stephen Turyahikayo
David Lord, Rob Dunn, Stephen Winstanley
Fanie Thibeault, Gisèle Eva Côté
Sébastien Lubala Mirindi, Samuel Begaa Yendjogi,
André Muamba





PARTENARIAT AFRIQUE CANADA

331 rue Cooper, bureau 600
Ottawa, Ontario, K2P 0G5, Canada

Tél. : +1-613-237-6768 Téléc. : +1-613-237-6530
www.pacweb.org

Des femmes accueillent la délégation du processus de Kimberley à Bobi,
une zone d'exploitation minière artisanale de diamants en Côte d'Ivoire.
Crédit : PAC/Alan Martin

Photos page couverture:

Vue de Bukavu et le lac Kivu, Sud-Kivu, République
démocratique du Congo. Crédit : PAC/Joanne Lebert
Photos en encart : Mineurs artisans, République
démocratique du Congo